



Municipalité de Courcelles
116, avenue du Domaine, C.P. 160
Courcelles (Québec)
G0M 1C0

Courcelles, le 25 novembre 2022

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Renée Mathieu, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Courcelles, que le Conseil municipal de Courcelles tiendra une séance extraordinaire lundi 19 décembre 2022 à 20h30, à la salle du Conseil au 116, avenue du Domaine à Courcelles.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage est soumise à la municipalité de Courcelles. La dérogation mineure aurait pour but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie et d'une hauteur totale qui ne respecte pas la réglementation actuellement en vigueur.

L'article 7.3.3 du règlement de zonage 207 mentionne, en partie, ce qui suit ;

b) La hauteur de tout bâtiment accessoire ou annexe ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. Dans tous les cas cependant, la hauteur d'un garage privé isolé ne peut être supérieure à 6 m et celle des autres bâtiments accessoires à 4 m.

c) La superficie maximum d'un garage privé et/ou abri d'auto est de 55 m² au total.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 4 023 296

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Courcelles, ce 25 novembre 2022.